

**Arrêté 2023\_029DEC**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**PORTANT DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CHAPITRE A CHAPITRE –**  
**BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES MURIERS »**

Le Maire de la Commune de Chavagnes-en-Pailers,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122- 22 et L2122-23  
**VU** la délibération n° 2022\_080 du 14 novembre 2022 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1 er janvier 2023 et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;  
**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

Considérant la nécessité d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin de procéder au versement de l'excédent du budget annexe « lotissement les Mûriers » vers le budget général, il est procédé au virement de crédits suivant :

Objet	Section	Chapitre	Article	Fonction	Montant
Reversement de l'excédent du budget vers le budget général	Fonctionnement	011	605	501	- 4 039,49 €
Reversement de l'excédent du budget vers le budget général	Fonctionnement	65	65822	01	+ 4 039,49 €

**ARTICLE 2 :**

Le Maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à la Préfecture de VENDÉE, et dont ampliation sera transmise à M. le Receveur Municipal.

Fait à Chavagnes-en-Pailers

Le Maire,  
Éric SALAÛN

